

# *Association pour l'étude de la colonisation européenne*

**1750-1850**

17, rue de la Sorbonne, 75005 Paris

Le 27 janvier 2015

Cher(e)s ami(e)s,

La prochaine séance de notre séminaire pour l'année 2015 aura lieu le samedi 7 février, à 14 h 30, en **salle Marc Bloch**, escalier C, au 2<sup>e</sup> étage.

Frédérique Beauvois viendra de Genève pour nous présenter son ouvrage, *Indemniser les planteurs pour abolir l'esclavage ?* paru sous ce titre en 2013 aux Éditions Dalloz (394 pages).

Le thème de l'indemnisation des propriétaires d'esclaves après l'abolition légale de l'esclavage n'a jamais été abordé en lui-même à travers nos nombreuses séances depuis 1995 ... La communication de Frédérique Beauvois sera ainsi l'occasion de reprendre un débat récurrent des Lumières et de la Révolution française laquelle a refusé toute forme d'indemnisation des planteurs après l'abolition de 1794, à la différence des abolitions britannique et nord-américaine, mais également française de 1848.

Nous souhaitons vous retrouver nombreux pour ce passionnant débat.

Marcel Dorigny, pour le bureau

## Résumé

### *Indemniser les planteurs pour abolir l'esclavage ?*

#### *Une étude comparative des émancipations américaines (1777-1888)*

Frédérique Beauvois

De 1777 à 1888, les abolitions dans le Nouveau Monde libèrent plus de sept millions d'esclaves. Des indemnités financières sont alors versées par un certain nombre d'États. Ce ne sont cependant pas les esclaves, mais bien les maîtres qui sont dédommagés suite à la libération de leurs biens humains. Si l'octroi d'une indemnité aux planteurs apparaît aujourd'hui comme incongru – voire choquant – il s'agit d'un phénomène présent dans nombre de processus abolitionnistes dans les Amériques. L'ambition de cette présentation est précisément d'expliquer cette étrange inversion des rôles entre bénéficiaires de l'indemnité et victimes de l'esclavage. Le postulat adopté aux prémices de la recherche est qu'une si étrange comptabilité doit s'expliquer rationnellement, qu'une logique se trouve nécessairement aux sources d'une pratique qui semble l'être si peu à nos yeux d'observateurs du 21<sup>e</sup> siècle.

L'objectif est de décentrer notre regard pour comprendre les motivations et les contraintes des politiques du 19<sup>e</sup> siècle alors confrontés au problème de l'esclavage et de son abolition. Ce afin de répondre aux questions centrales qui s'imposent dès le départ : quels sont les arguments en faveur ou en défaveur d'une mesure qui apparaît aujourd'hui si contestable ? Comment les contemporains justifient-ils l'octroi d'une indemnité aux planteurs ? Pour quelles raisons certains gouvernements coloniaux d'Europe (France, Grande-Bretagne, Suède, Danemark, Pays-Bas, Espagne) ou nations souveraines d'Amérique (Haïti, Amérique latine, États-Unis, Brésil) imaginent-ils des formules d'indemnités et d'autres pas ?